



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BORDEREAU DE VERSEMENT DES SOMMES COLLECTÉES AU TITRE DE LA FRACTION RÉGIONALE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

A remettre en un seul exemplaire au plus tard le **30 avril 2019** à votre service des impôts des entreprises (SIE) accompagné des sommes dues.

Identification de l'organisme collecteur				
Dénomination	:			
N° SIRET :				
Adresse :				
Complément d'adresse :				
Code postal :	Commune	:		
<u> </u>				
Sommes à verser au comptable de la Direction générale des finances publiques au titre de la fraction régionale pour			€	
l'apprentissage			(0 047 000)	
			(Code R17 : 0665)	
Mode de paiement : en numéraire \square ; par chèque bancaire \square ; par virement $^{(1)}$ \square ;				
Cadre réservé à l'administration				
Date de réception :				
	SOMME	Date	Date	
		N° PEC :	N° PEC :	
	N° d'opération Médoc			

(1) Sur le compte du Trésor à la Banque de France dont le numéro vous sera communiqué sur simple demande auprès de votre SIE.

